

Cournonsec,
Le 5 juin 2013



Conseil Municipal du 3 juin 2013

" Cinquième Séance annuelle "

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le conseil municipal était réuni afin de débattre sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 - Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour aux membres du Conseil Municipal.
Approbation à l'unanimité du Conseil.

2 - Compte rendu de la séance du 29 avril 2013

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 29 avril 2013. Adoption à l'unanimité du conseil.

3 - Modification du tableau des effectifs

Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe : suite au départ de Madame Aline Cheyrou qui intègre par voie de mutation le personnel de la commune de Séméac Haute Pyrénées, Madame Crantelle Isabelle, qui a déjà fait des remplacements à Cournonsec, intégrera les effectifs municipaux le 3 juin 2013. Il convient donc de créer un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet et après avis du comité technique paritaire de supprimer l'emploi existant d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet.
Adoption à l'unanimité du conseil.

4 - Extension Cantine / ALSH

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions du rapport d'analyse de l'appel d'offre concernant l'extension du réfectoire et de la salle d'activités de l'ALSH.
L'appel d'offre porte sur 3 lots et estimé à **105 000 €TTC**:

Proposition de classement de la maîtrise d'œuvre :

Lot n°1 : gros œuvre-terrassement-carrelage : Entreprise Baobat : **35 663,95 €**

Lot n°2 : charpente métallique-ossature et vêtture bois-couverture végétalisée-menuiseries extérieures-doublages-faux plafond-peintures : Entreprise Idéal : **61 987,01 €**

Lot n°3 : électricité : Entreprise Fabre : **5 451,37 €**

soit un total de **103 102,33 €TTC**

L'écart entre les offres et l'estimation est de **1 897,67 €soit -1,81 %**

Le montant des honoraires annexes :

Architecte : **12 000 €**

Mission SPS : **1 200 €**

Bureau de contrôle : **2 700 €**

Etude de sol : **1 196 €**
 Diagnostic électrique : **1 196 €**
Soit 18 292 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la commission d'attribution.

5 - Echanges fonciers : Le Clos des Aires

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation de l'opération "Le Clos des Aires" menée par FDI Habitat, et compte tenue de la récente livraison des travaux, la régularisation foncière nécessaire à l'opération peut être finalisée.

Elle intervient sur les parcelles section A n° 51, 61 et 1010 appartenant à la commune et section A n° 42, 43, 44, 57 et 60 appartenant à FDI Habitat.

La commune cède 628 m² à FDI Habitat et FDI Habitat cède 885 m² à la commune.

Soit un solde positif de 257 m² pour la commune.

Approbation à l'unanimité.

6 - Rythmes scolaires rentrée 2013 : Tarifs "Projet Educatif Territorial"

Dans la perspective des nouveaux rythmes scolaires mis en place à la rentrée 2013, comme annoncé lors du précédent Conseil Municipal, la commune met en place un Projet Educatif Territorial. La participation des enfants à ces ateliers nécessite une contribution financière des familles. elle se décline comme suit :

Etude surveillée OU atelier intervenant extérieur 16h30-17h30

		<i>revenu mensuel imposable</i>			
		915€ <		> 2744€	
Nbr d'enfants déclarés impôts	1 enfant	0,60 €	0,70 €	0,85 €	
	2 enfants	0,50 €	0,60 €	0,70 €	
	3 enfants et +	0,40 €	0,50 €	0,60 €	

Etude surveillée ou atelier intervenant extérieur + ALAE 16h30-18h30 OU ALAE 16h30-18h30

		<i>revenu mensuel imposable</i>			
		915€ <		> 2744€	
Nbr d'enfants déclarés impôts	1 enfant	0,70 €	0,85 €	1,00 €	
	2 enfants	0,60 €	0,70 €	0,85 €	
	3 enfants et +	0,50 €	0,60 €	0,70 €	

Surveillance mercredi 12h-12h30

		revenu mensuel imposable	
		915€ <	> 2744€
Nbr d'enfants déclarés impôts		0,10 €	0,15 €
			0,20 €

ALAE midi accueil + repas

		revenu mensuel imposable	
		915€ <	> 2744€
Nbr d'enfants déclarés impôts	1 enfant	3,16 €	3,46 €
	2 enfants	2,86 €	3,16 €
	3 enfants et +	2,56 €	3,16 €

Approbation à l'unanimité du Conseil

7 - Convention Agence Locale de l'Energie / Montpellier Agglomération / Commune

L'Agence Locale de l'Energie de Montpellier (ALE) est une association regroupant la Ville de Montpellier, l'Agglomération de Montpellier, la Région Languedoc-Roussillon, l'ADEME, les fournisseurs d'énergies, et les associations ayant un lien avec l'énergie, les transports ou le bâtiment ainsi que le monde de la recherche et des entreprises. Montpellier Agglomération a approuvé les statuts de l'ALE et a autorisé sa création par délibération n°7913 du 2 octobre 2007.

Son objet est la sensibilisation de différents publics, dont les collectivités, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables ainsi que l'accompagnement technique des porteurs de projets. Son territoire d'intervention est l'agglomération de Montpellier.

Pour les petites et moyennes collectivités locales qui ne disposent pas de compétences "énergie" internes, Montpellier Agglomération a établi une convention de partenariat avec l'ALE pour proposer une mission d'accompagnement technique mutualisée.

Dans le cadre de cette mission, une première opération ponctuelle de COE (Conseil d'Orientation Energétique) permet de réaliser un diagnostic énergie et eau de chaque bâtiment. Une seconde mission de CEP (Conseil en Energie Partagé) est ensuite proposée et présente l'avantage d'offrir notamment un suivi des consommations à la commune pour l'aider à pérenniser les économies réalisées.

Enfin, une troisième mission peut être confiée à l'ALE, si la commune le souhaite, afin de valoriser les travaux de maîtrise de l'énergie effectués par la commune dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Adoption à l'unanimité du conseil.

8 - Questions diverses / Informations

- **Cimetière Londairac-Pouviels** : Création de concession 6 places.
- **Jalonnement** : Mise en place par Montpellier Agglomération de la signalétique urbaine localisant le parking des Aires.
- **AU4** : Actualisation des éléments de calcul de la participation financière de l'aménageur indexée sur le dernier indice connu TP01 de février 2013.

9 - Agenda

14 juin : Fête de l'école maternelle du Roudourel.

8 - 15 juin : Tournoi de clôture adultes organisé par le club « Cournonsec Tennis ».

15 juin : Fête du foyer rural : Le Foyer Rural organise sa fête de fin d'année. Démonstration des activités des différents ateliers proposés tout au long de l'année. Esplanade Briou Garenne. Repas et soirée festive.

21 juin : Fête de la musique : Centre ancien, nombreux groupes musicaux et talents locaux. Restauration sur place.

22 au 29 juin : Tournoi Interne jeunes organisé par le club « Cournonsec Tennis ».

30 juin : Montpellier Danse : Ballet de Preljocaj 19h00 salle des fêtes.

5 juillet : Tour de France : Passage de la 7^{ème} étape du Tour de France. Passage de la Caravane prévue à 10h30.

13 juillet : Festival de radio France : Daniel Auner. samedi 13 juillet 19h00 église Saint Christophe. Entrée libre.

14 juillet : Fête nationale : Défilé républicain, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et soirée dansante.

15 - 20 juillet : Tournoi Externe double mixte de la fête du village organisé par le club « Cournonsec Tennis ».

20 - 21 - 22 juillet : Fête Locale : Animations, soirées dansantes, fête foraine. Samedi 20 juillet Orchestre Octane, dimanche 21 juillet Orchestre Trait d'Union Perrier, lundi 22 juillet Orchestre Les Méditerranéens.

Aucune question supplémentaire n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les Conseillers pour le travail d'ensemble effectué et leur participation aux débats, et clôture la séance.



Président de Montpellier Agglomération
Conseiller Général
Jean-Pierre MOURE

Le Maire